



Caisse locale de HERIC N° 44073 DEPT 44

Groupama Loire Bretagne - CRAMA Bretagne-Pays de la Loire

Siège social : 23, Boulevard Solférino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex - 383 844 693 RCS Rennes

Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'ACPR 61 rue Taitbout 75436 Paris cedex 09

0 223 223 223 (coût d'un appel local ou gratuit selon votre abonnement) - www.groupama.fr

Pour tous renseignements, contactez :AGENCE HERIC
1 R DE LA FORET44810 HERIC
TEL : 02.40.57.62.73

MONSIEUR FELIX DROUET

LA TOURNERIE

N° client/Identifiant internet: **11020444**N° de titulaire : **04111422Y**N° de compte : **105524114**

44810 HERIC

OBJET : APPEL DE COTISATION ANNUELLE

Le 5 octobre 2017

Cher(e) Sociétaire,

Vous faites confiance à Groupama pour vos assurances et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-joint le détail de vos cotisations annuelles.

Votre prochain prélèvement sera de **155,43** euros conformément à votre échéancier.

Vous disposez de 20 jours à compter de l'envoi du présent avis d'échéance, pour dénoncer la reconduction des contrats d'assurance qui couvrent votre vie privée.

Par ailleurs, vous pouvez, sous conditions, résilier les contrats Automobile et Multirisque Habitation couvrant vos risques privés assurés depuis plus d'un an, sans frais ni pénalités.

Si vous avez souscrit un contrat Automobile, en cas de dommage garanti par votre contrat, vous disposez de la faculté de choisir votre réparateur professionnel.

Nous vous prions d'agréer, Cher(e) Sociétaire, l'expression de notre considération distinguée.

Bernard Veber, Directeur général.

Les prélèvements seront effectués

sur le compte désigné ci dessous :

IBAN : FR76 1027 8360 6500 0102 5070 160

BIC : CMCIFR2AXXX

RUM : MSIALBR0099998120160415

CSSE CIT MUT HERIC

Au nom de ME FELIX DROUET

ICS : FR47ZZZ397252



MONSIEUR FELIX DROUET

RELEVÉ DE SITUATION

LA TOURNERIE

44810 HERIC

Rennes le 05/10/2017

N° de Titulaire : 04111422Y

N° de compte : 105524114

FACTURE N°00044073F170001219

PRELEVEMENT ANNUEL AU 15 (réduction de 1% déduite)

NATURE DES OPERATIONS		A REGLER AU 15/11/2017
OPERATIONS		
PREV. INDIV. - CAPITAL SANTE CONTRAT N°4002 COTISATION ANNUELLE DU 01/11/2017 AU 31/10/2018	103,43 dont taxes 8,54	103,43
PREV. INDIV. - CAPITAL SANTE CONTRAT N°4002 COT.AN GROUPAMA VIE DU 01/11/2017 AU 31/10/2018	52,00 dont taxes 0,00	52,00
MONTANT A REGLER		155,43

Votre échéancier en euros :

	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
Date de Paiement	15/11/2017					
Montant	155,43					
	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE
Date de Paiement						
Montant						

Soit un total de 155,43 euros.

Les conditions d'indemnisation et les modalités de calcul des franchises catastrophes naturelles figurent aux Conditions Générales ou aux Conditions Particulières de votre contrat.

IMPORTANT: les montants sont exprimés TTC. Exonération de TVA en application de l'article 261 C 2° du CGI.
En cas de non paiement, Groupama peut suspendre tout ou partie de ses prestations ou résilier vos contrats.

06-10-2017
04111422
CCTRE 03